

Fichier de renseignements personnels

Suite aux dispositions de l'article 76 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1), le ministère rend publiques certaines informations concernant ce fichier contenant des informations personnelles telles que définies par l'article 54 de la même loi.

1. Identification du fichier	
Système A. E. F. Système de suivi des candidats aux ordres professionnels qui passent les examens de français.	Date de création 1995

2. Catégories de renseignements contenus dans le fichier			
<input checked="" type="checkbox"/>	Renseignements concernant l'identité	<input checked="" type="checkbox"/>	Renseignements concernant l'emploi
<input type="checkbox"/>	Renseignements concernant la santé et/ou les services sociaux	<input type="checkbox"/>	Renseignements concernant l'éducation
<input type="checkbox"/>	Autre(s) (spécifier) :		

3. Fins pour lesquelles les renseignements sont conservés	
<input checked="" type="checkbox"/>	Application d'une loi : Article 35 de la Charte de la langue française, aux fins de la gestion des candidatures et de la passation des examens de français
<input type="checkbox"/>	Application d'un règlement :
<input type="checkbox"/>	Application d'un programme
<input type="checkbox"/>	À des fins statistiques
<input type="checkbox"/>	Autre(s) (spécifier) :

4. Mode de gestion du fichier	
<input checked="" type="checkbox"/>	Informatique (fichiers Word, base de données)
<input checked="" type="checkbox"/>	Autre(s) (spécifier) : papier Dossier physique
Localisation dans un endroit unique : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Durée générale de conservation de l'information :	Durée de la passation des examens

5. Provenance de l'information versée au fichier					
<input checked="" type="checkbox"/>	La personne concernée	<input checked="" type="checkbox"/>	Un membre du personnel de l'organisme	<input type="checkbox"/>	Un autre organisme
<input type="checkbox"/>	Une autre personne concernée				

6. Catégories de personnes concernées par les renseignements versés au fichier	
<input type="checkbox"/>	Le personnel de l'organisme
<input type="checkbox"/>	La clientèle de l'organisme
<input checked="" type="checkbox"/>	Autre(s) (spécifier) : Candidats aux ordres professionnels

7. Les renseignements versés au fichier sont transférés à une autre personne ou à un autre organisme	
<input type="checkbox"/>	Oui
<input checked="" type="checkbox"/>	Non

8. Catégories de personnes ayant accès au fichier dans l'exercice de leurs fonctions	
Le personnel du Service de l'évaluation du français pour les ordres professionnels	

9. Mesures de sécurité prises pour assurer la protection des renseignements personnels			
<input checked="" type="checkbox"/>	Accès sécurisé au fichier	<input checked="" type="checkbox"/>	Environnement réseau sécurisé
<input type="checkbox"/>	Journalisation des actions dans un autre fichier	<input checked="" type="checkbox"/>	Mesures spécifiques d'élimination de données
<input type="checkbox"/>	Application d'une politique de sécurité	<input type="checkbox"/>	Mesures spécifiques concernant le matériel et le programme
<input checked="" type="checkbox"/>	Autre(s) (spécifier) : Contrôle des entrées et des sorties, des installations et des locaux		

10. Personne autorisée à produire la déclaration			
Nom :	Baril	Prénom :	Richard
Titre :	Responsable de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels		
Signature :		Date : 2015-04-27	
Original signé			